

Compte rendu de séance

Séance du 10 Décembre 2020

L'an 2020 et le 10 Décembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Lestiou sous la présidence de David ALBARET, Maire.

Présents : M. ALBARET David, Maire, M. ALECHKINE Jean, Mme BELLAMY Marie, M. DURAND Jean-Pierre, Mme FONTAINE Sandrine, M. GUILLONNEAU Frédéric, M. RODRIGUEZ Manuel

Excusé ayant donné procuration : Mme GUENARD Sabrina à M. ALBARET David
Excusé : M. SCHMITT Alain

Absent : M. HENRY Tristan

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 10

Présents : 7

Date de la convocation : 03/12/2020

Date d'affichage : 03/12/2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Blois le : 14/12/2020
et publication ou notification du : 14/12/2020

A été nommé secrétaire : M. ALECHKINE Jean

SOMMAIRE

- Approbation du compte-rendu de la séance précédente,
- Balayeuse mécanique : présentation de devis - DEL2020 -039,
- Achat microinformatique bureau : validation de devis - DEL2020 -040,
- Eco-pâturage : présentation de devis et décision du conseil - DEL2020 -041,
- Réparation de voirie : Présentation de devis et décision du conseil : - DEL2020 -042,
- Remplacement de la cuve à gasoil à l'atelier - DEL2020 -043,
- Installation d'un chauffe-eau pour la salle de la mairie,
- Achat d'un défibrillateur - DEL2020 -044,
- Action avec la ligue de protection des oiseaux : nichoirs à hirondelles et chouette effraie,
- Installation d'une unité de méthanisation - avis du conseil - DEL2020 -045,
- Acceptation d'un devis : pose et dépose des décorations de fin d'année - DEL2020 -046,
- Maintenance du tracteur - DEL2020 -047,
- Désignation d'un représentant suppléant au sein du SIVOSE des 3 Maillets - DEL2020 -048,
- Décision modificative 2020-002 - DEL2020 -049,
- Information du conseil : les déclarations d'intention d'aliéner (DIA),
- Renouvellement du contrat fourrière animale avec la SPA,
- Point sur les commissions (parole aux vice-présidents),
- Point sur les syndicats,
- Questions diverses.

M le maire ouvre la séance à 19 h 30 et constate que le quorum est atteint.

1) Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

2) Balayeuse mécanique : présentation de devis - DEL2020 -039

M le maire résume le contexte : la balayeuse mécanique de l'atelier a plus de 20 ans. Elle a été stockée à l'extérieur de l'atelier sans protection ni entretien. Le service de balayage proposé par la CCBVL n'existe plus depuis fin 2019.

La commune a alors décidé de remettre en état la balayeuse, mais la société Chesneau, chargée des travaux, a rapidement conclu que cette machine n'était pas réparable, faute de pièces détachées.

Le service de balayage intercommunal représentait un coût annuel d'environ 5 000 € et le conseil se posait la question d'un nouvel investissement.

DELIBERATION 2020-039

M. Frédéric Guillonnet, conseiller et vice-président de la commission Patrimoine, Environnement et Espaces Verts, présente au conseil les détails des différentes balayeuses, leurs avantages et inconvénients. Il en ressort, que la balayeuse de la marque Cochet, type City Clean est la plus adaptée à l'usage que la commune souhaite en faire après concertations avec les agents techniques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de valider le principe d'achat d'une balayeuse
- de sélectionner la balayeuse Cochet City Clean proposé par l'entreprise VENOT pour un prix de 14 800,00 € HT/17 760,00 € TTC
- de charger M le maire de signer les documents afférant.

Vote à l'unanimité (pour : 8 voix, contre : 0, abstentions : 0)

3) Achat microinformatique bureau - DEL2020 -040

M le maire explique d'une part que le matériel informatique de la mairie est obsolète. L'ordinateur de la secrétaire, objet d'un contrat de location sur 4 ans, arrive à son terme et doit être remplacé. D'autre part, considérant la situation sanitaire, l'employeur doit être en mesure de proposer le télétravail quand cela est possible. Deux devis ont été établis pour du matériel sensiblement identique et les prix sont très proches.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter le devis de la société Alpha Micro pour un montant de 2 317,33 € HT/2 780 € TTC
- de charger M le maire de signer tout document s'y afférant.

Vote à l'unanimité (pour : 8 voix, contre : 0, abstentions : 0)

4) Eco-pâturage : présentation de devis et décision du conseil - DEL2020 -041

M le maire présente l'état d'avancement de ce dossier : deux sociétés ont été contactées, Eco-mouton et la Ferme des Pioupioux.

La société Eco-mouton présente un devis clés en mains, la société s'occupe de tout, installe les clôtures et amène les moutons. Après le coût de l'investissement dans les clôtures, la commune paye un loyer annuel à la société pour les moutons.

La Ferme des Pioupioux propose que la mairie achète le matériel et installe les clôtures. Ensuite, les moutons seront amenés et gérés par la ferme sans que cela induit d'autres coûts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'accepter le devis de la Ferme des Pioupioux pour un montant de 1423,85 € HT/1708,62 € TTC
- de charger M le maire de signer tout document s'y référant.

Voté à l'unanimité (pour : 8 voix, contre : 0 abstentions : 0)

5) Réparation de voirie : Présentation de devis et décision du conseil : - DEL2020 -042

La Grande Rue nécessite des réparations à deux endroits :

- à la sortie du village en allant vers Tavers. L'accotement s'est effondré et doit être remblayé et renforcé.
- à l'embranchement de la Rue Basse. Un regard s'est enfoncé.

La commune a signé une convention de mutualisation avec la communauté de communes, option « voirie ». La CCBVL a fait établir un devis à la société ADA TP et en parallèle un devis a été demandé à l'entreprise Claude Dubois. Après comparaison, il s'avère que le devis d'ADA TP est plus cher de 600 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'accepter le devis de l'entreprise Dubois pour un montant de 3 430,10 € HT / 4 116,12 € TTC
- de charger M le maire de signer tout document concernant ces travaux.

Voté à l'unanimité (pour : 8 voix, contre : 0 abstentions : 0)

6) Remplacement de la cuve à gasoil à l'atelier - réf : DEL2020 -043

La cuve à gasoil à l'atelier (qui sert à faire le plein du tracteur et du camion) est à remplacer d'URGENCE, car elle est non-conforme et présente un danger pour l'environnement.

Un devis a été demandé à la société Froger pour la mise aux normes.

Ce devis comporte

- une cuve à gasoil 1500 l réglementaire comportant une enveloppe secondaire avec détecteur de fuite et équipée d'une cuvette de rétention.
- une jauge mécanique
- un ensemble pompe et pistolet de remplissage
- un compteur journalier et un compteur totaliseur

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide

- d'accepter ce devis de la société Pascal Froger pour un montant de 2 854,20 € HT/ 3 425,04 € TTC.
- de charger M le maire des formalités concernant son installation.

Vote à l'unanimité (pour : 8 voix, contre : 0 abstentions : 0)

7) Installation d'un chauffe-eau dans les sanitaires de la salle de la mairie

Les sanitaires de la salle de la mairie, qui fait l'objet de locations payantes, sont dépourvus d'eau chaude. M le maire propose d'y faire installer un chauffe-eau pour les deux lavabos.

Le conseil municipal approuve le projet, néanmoins, il faudrait également changer les deux robinets contre des robinets mitigeurs.

Un devis sera demandé à l'entreprise Froger pour inscription au budget 2021.

8) Achat d'un défibrillateur - réf : DEL2020 -044

Le conseil municipal avait déjà validé le principe d'acquisition d'un défibrillateur qui sera installé devant la mairie.

La commission ayant reçu et examiné plusieurs devis, qui sont présentés aux conseillers. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- d'accepter le devis de la société Expert Sécurité Secours (ESS) à Blois pour un montant de 1 695,00 € TTC
- d'accepter le devis pour la maintenance pour un montant de 280 € TTC/an
- de charger M le maire de signer tout document s'y référant

Vote à l'unanimité (pour : 8 voix, contre : 0 abstentions : 0)

9) Action avec la ligue de protection des oiseaux : nichoirs à hirondelles et chouette effraie

Les travaux de rénovation thermique dans le logement communal face à la mairie ont nécessité la destruction des nids d'hirondelles (vides en cette saison). Une déclaration a été faite auprès des services de l'Etat. Quand toutes les fenêtres seront changées, il serait dommage de s'y laisser à nouveau s'installer les hirondelles et la commune a contacté la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux), afin de trouver des solutions.

La LPO propose soit d'installer des nids « préfabriqués » sous la corniche de toit de l'immeuble, mais il n'est pas garanti que les hirondelles les adoptent, soit la construction d'un « immeuble à hirondelles ». Il s'agit d'un mat surmonté d'un toit et équipé de nids préfabriqués. De plus, une bande sonore de chants d'hirondelles alimentée par un panneau solaire équipe cette construction pour attirer les oiseaux.

La LPO a également proposé l'installation d'un nid à chouette effraie dans le clocher de l'église.

Le conseil municipal, après discussions, décide de donner une suite favorable à l'installation d'un nichoir pour chouette effraie pour un montant de 100 Euros.

Concernant les nids d'hirondelles, un seul devis avait été remis et le tarif est très élevé. Il est décidé de rechercher d'une part des financements pour ce projet, d'autre part, de chercher des devis alternatifs.

Ce projet, une fois abouti, sera alors inscrit au budget 2021.

10) Installation d'une unité de méthanisation - avis du conseil - réf : DEL2020 -045

La société SAS BIOGAZMER souhaite créer et exploiter une unité de méthanisation sur la commune de MER, dont les digestats seront valorisés par épandage sur 21 communes de Loir-et-Cher et du Loiret, dont Lestiou.

Une consultation du public se déroulera du 14/12/2020 au 11/01/2021 inclus.

La commune de Lestiou étant concernée par ce projet, la Préfecture sollicite le conseil municipal pour avis sur ce projet.

DELIBERATION 2020-045

Après avoir entendu la présentation du projet d'installation d'une unité de méthanisation, le conseil municipal décide par 7 voix pour et une abstention (M. Jean Aleckine s'abstient, étant concerné)

- de donner un avis favorable à ce projet
- de charger M le maire d'en informer la Préfecture

Vote à la majorité (pour : 7 voix, contre : 0, abstentions : 1)

11) Acceptation d'un devis : pose et dépose des décorations de fin d'année

Réf : DEL2020 -046

M le maire présente le devis de la société SPIE pour un montant de 2 640,00 € HT/3 168 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'accepter ce devis
- de charger M le maire de signer tout document s'y référant

Vote à l'unanimité (pour : 8 voix, contre : 0 abstentions : 0)

M le maire informe le conseil qu'un des agents possède son CACES, lui permettant de conduire une nacelle. Pour les années à venir, la commune pourrait envisager la pose et dépose des décorations sans faire appel à une société extérieure et ainsi réaliser des économies.

12) Maintenance du tracteur - réf : DEL2020 -047

M. le maire présente le devis de la société Chesnault pour l'entretien du tracteur communal d'un montant de 1 793,40 € HT/2 152 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter ce devis et charge M. le maire de son exécution.

Vote à l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

M le maire précise que le dernier entretien du tracteur date de plus de 5 ans et que dorénavant, un carnet d'entretien est mis à la disposition des agents afin qu'ils le complètent et le tiennent à jour.

Il sera également mis en place un carnet pour l'entretien des autres machines et engins afin d'assurer un bon entretien des outils de travail afin améliorer leur durée de vie.

13) Désignation d'un représentant suppléant au sein du SIVOSE des 3 Maillets

réf : DEL2020 -048

A la suite de la démission de M. Guillaume Nonnenmacher, il convient de désigner un représentant suppléant au SIVOSE des 3 Maillets.

M. Jean Alechkine se porte candidat.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne M. Jean Alechkine en tant que représentant suppléant au SIVOSE des 3 Maillets.

A l'unanimité (pour : 8 voix, contre : 0 abstentions : 0)

14) Décision modificative 2020-002 - réf : DEL2020 -049

Afin de pouvoir régler les investissements votés par le conseil municipal, il convient d'augmenter le budget en investissement et de le diminuer en fonctionnement, notamment au chapitre 022 « dépenses imprévues (fonctionnement)

M le maire présente la délibération suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-60621 : Combustibles	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60622 : Carburants	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6068 : Autres matières et fournitures	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-613 : Locations	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61521 : Terrains	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6411 : Personnel titulaire	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	19 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	19 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	32 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	32 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	32 000,00 €	32 000,00 €	0,00 €	0,00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	32 000,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	32 000,00 €
D-2131 : Bâtiments publics	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135 : Installations générales, agencements, aménagements des construc	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2157 : Matériel et outillage de voirie	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2158 : Autres	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	32 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	32 000,00 €	0,00 €	32 000,00 €
Total Général		32 000,00 €		32 000,00 €

Le conseil municipal, accepte cette décision modificative et charge M le maire de son exécution et de son transfert en trésorerie.

Vote à l'unanimité (pour : 8 voix, contre : 0 abstentions : 0)

15) Information du conseil : les déclarations d'intention d'aliéner (DIA)

Une seule vente d'immobilier a eu lieu depuis le dernier conseil et en absence de tout projet communal, la commune n'a pas préempté.

16) Renouvellement du contrat fourrière animale avec la SPA

Le contrat avec la fourrière animale de la SPA de Morée sera renouvelé de 2021 – 2023. Le coût par habitant est fixé à 1,21 € pour la première année.

17) Point sur les commissions (parole aux vice-présidents)

17.1) Administration & Personnel (Sandrine Fontaine)

Assurances communales : dossier en cours de chiffrage

Modernisation de l'informatique de la mairie : dossier abouti et clos.

Téléphonie mairie : un nouveau contrat a été négocié avec Orange, l'installation sera revue par Orange début janvier avec de nouveaux postes, car l'ancien standard téléphonique et toute l'installation était obsolète et ne fonctionnait plus correctement. Ce nouveau contrat coutera 70 € de moins par mois que l'ancien.

Personnel : l'agent technique s'est vu son contrat renouvelé d'un an, avec une possibilité de titularisation à l'issue. L'agent d'entretien, dont le contrat arrive à terme le 31 janvier prochain, n'a pas souhaité donner suite et il faudra mener une réflexion sur l'organisation du nettoyage des locaux communaux.

17.2) Patrimoine, Environnement et Espaces Verts (Frédérique Guillonnet)

La commission va travailler sur l'implantation des jeux et du mobilier acheté par le précédent conseil, afin que tout soit en place au printemps.

17.3) Bâtiment, Voirie (Jean-Pierre Durand)

Les travaux dans le logement en face de la mairie sont quasiment terminés, une visite de lieu sera organisée pour constater le résultat.

La locataire du 2 rue de l'école devrait quitter son logement le 31 décembre et les travaux débuteront après son départ.

La visite des logements communaux aura lieu dès que possible, afin de programmer les travaux sur le budget de 2021.

L'éclairage public sera rénové en 2021, le dossier est en cours.

17.4) Communication (Manuel Rodriguez)

Le Lien, bulletin communal, a trouvé sa vitesse de croisière. Les élus sont invités à apporter leurs propositions ou idées afin de l'agrémenter au fur et à mesure.

Le marché gourmand accueillera 15 commerçants. La circulation ne sera pas coupée, les élus et des bénévoles se chargent de la sécurité.

Les vœux du maire n'auront certainement pas lieu en 2021.

Le conseil des jeunes n'a pas encore pu être réuni en raison de la situation sanitaire.

18) Questions diverses

Prochaine séance : la prochaine séance du conseil municipal aura lieu le mardi 26 janvier 2021 à 19 h 30.

Le maire, constatant que l'ordre du jour est épuisé, lève la séance à 21 h 50.

En mairie, le 14/12/2020
Le Maire
David ALBARET